

REGLEMENT INTERIEUR DU CHAMPIONNAT SCOLAIRE GUADELOUPE

ECOLES 2026

Article 1 : Présentation et organisation

La ligue d'Échecs de la Guadeloupe organise la 1^{ère} phase du championnat des écoles le samedi 15 février 2025 au Collège Bois Rada, 971 Sainte-Rose.

Ce tournoi est homologué FFE (71082) par la ligue GUA et les parties seront comptabilisées pour le classement ELO rapide national.

Il est ouvert à tous les élèves licenciés **A** ou **B** pour la saison et scolarisés en France, de la maternelle au CM2, ULIS compris.

Article 2 : Droits d'inscription

Le droit d'inscription est de 7 €.

Article 3 : Règles du jeu et appariements

Les règles du Jeu applicables sont celles en vigueur au dernier congrès de la FIDE et reprises dans la dernière version du Livre de l'Arbitre.

L'annexe A5 des Règles du Jeu est applicable pour l'ensemble du tournoi.

L'adaptation sur les coups illégaux en cadence rapide est appliquée comme suit : la partie sera perdue après le **3^e coup illégal**.

Seuls les joueurs ayant pointé et fait contrôler leur licence sont appariés à la 1^{ère} ronde. Tout joueur pré-inscrit arrivant en retard ne sera apparié qu'à partir de la 2^e ronde, sous réserve que les appariements n'aient pas été publiés et qu'il ait fait contrôler sa licence. Les joueurs sont appariés au système Suisse intégral (Règles C.04 FIDE) avec le logiciel PAPI (Version 3.3.8). Le dernier classement Elo publié est utilisé pour les appariements.

Article 4 : Cadence et Nombre de Rondes

Le Tournoi se déroule en 7 rondes à la cadence de 2x15mn KO.

Article 5 : Classements et Départages

- Les joueurs sont classés selon le nombre de points de parties obtenu : 1 (gain), 1/2 (nulle), 0 (perte).
- Pour les joueurs ex-æquo, le départage se fait selon les critères suivants :
 1. Buccholz tronqué
 2. Buccholz
 3. Cumulatif.

Article 6 : Délai de forfait

A l'heure prévue pour le début de la partie, la pendule des blancs est mise en marche. Si un joueur apparié n'est pas présent au début de la ronde, l'arbitre démarrera la pendule et le joueur verra son temps s'écouler jusqu'à ce qu'il arrive. L'article 6.7 du Livre de l'Arbitre portant sur les retards est alors appliqué comme suit :

- Tout joueur apparié arrivant devant son échiquier avec un retard de **10 minutes** ou plus par rapport à l'heure de lancement de la ronde par l'arbitre perdra sa partie par forfait.
- Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre) sera considéré comme ayant abandonné le tournoi et ne sera pas apparié à compter de la ronde suivante, sauf si cette absence est justifiée auprès de l'arbitre par des arguments recevables avant que les appariements de la ronde suivante aient été publiés.

Article 7 : Horaire du tournoi

Les horaires ci-dessous sont donnés à titre indicatif.

Pointage : 7h45-8h45	
Ronde 1 : 9h	Ronde 5 : 13h30
Ronde 2 : 9h40	Ronde 6 : 14h10
Ronde 3 : 10h20	Ronde 7 : 14h50
Ronde 4 : 11h	Remise des prix : 16h

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nullité) indique le résultat de la partie à l'arbitre. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

L'absence de résultat à l'arbitre peut être sanctionnée d'un double forfait.

Article 9 : Appareils électroniques et de communication, sources d'informations

Les téléphones mobiles et/ou tout autre moyen électronique de communication (montres connectées, etc...) ou d'analyse sont interdits dans la zone de jeu, mais sont tolérés complètement éteints et rangés dans un sac. Tout son émis (sonnerie, alarme, vibreur,) ou toute manipulation d'un tel appareil entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.

Article 10 : Conduite des joueurs et des spectateurs

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur le jeu d'échecs et sur la compétition et doit être conforme à la Charte du Joueur d'échecs affichée dans la salle du tournoi.

Il est interdit de commenter de parties en cours ou de les analyser dans la zone de jeu.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la zone de jeu.

Article 11 : Arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est, Hamadou SALIHOU (AFO1).

Article 12 : Droit à l'image

Des photos (ou vidéos) du tournoi seront prises par l'organisateur, et seront susceptibles d'être publiées sur les sites internet des clubs.

L'inscription au tournoi implique le consentement du participant à cette diffusion.

Tous les participants et les spectateurs au tournoi s'engagent à respecter le présent règlement.

L'arbitre principal

Hamadou SALIHOU

L'organisateur

Axel BERNARD